

L'après-mine

L'après-mine est l'avenir de la mine

Si l'exploitation minière a en France l'ancienneté que l'on sait, l'après-mine est paradoxalement une activité très récente. C'est en effet seulement à la fin des années 90, après une série de mouvements de terrains inattendus qui ont détruit plusieurs dizaines d'habitations (Fig. 1) et traumatisé la Lorraine, que nous avons pris collectivement conscience de la nécessité de gérer durablement les conséquences techniques et environnementales de l'activité minière.

Auparavant, si les conséquences économiques et sociales de la fermeture des mines pouvaient mobiliser lourdement tout l'appareil d'État, on considérait en revanche, mais à tort, qu'il n'y avait pas matière à une gestion des risques miniers au delà des procédures d'arrêt des travaux par les anciens exploitants telles que prévues par le Code minier.

Cette prise de conscience brutale a conduit l'État à mettre en place rapidement tout un ensemble d'outils pour assurer cette gestion des risques de l'après-mine : des outils juridiques d'abord, avec notamment l'organisation du transfert de la responsabilité de la gestion des risques mais aussi de la réparation des dommages vers l'État à la fin des concessions ou à la disparition des anciens exploitants. Et puis, des outils opérationnels, avec la reconstitution des compétences minières dans les DRIRE, avec le regroupement et le développement d'une

capacité d'expertise au sein de GEODERIS, avec le développement de la recherche, avec enfin la constitution, par transfert des compétences et des hommes de Charbonnages de France, d'une compétence opérationnelle de gestion de l'après-mine au sein du BRGM.

Ce dispositif actuellement piloté par la direction générale de la prévention des risques (DGPR) du grand Ministère de l'énergie, de l'énergie, du développement durable et de la mer est aujourd'hui en état de marche. Le présent numéro permettra au lecteur d'en découvrir tous les aspects.

J. GOELLNER

**Chef du service des risques technologiques
Direction générale de la prévention des risques**



Affaissement minier à Auboué (Meurthe-et-Moselle, 1997) : maison lézardée (photo Brgm)